



**Pour une information du public scientifiquement fondée, impartiale,
facilement accessible et compréhensible dans le domaine du médicament**

**Rapport commun de l'[Académie nationale de médecine](#)
& de l'[Académie nationale de pharmacie](#), Mars 2014¹**



Extrait n°2 de la note de lecture, réalisée en septembre 2014 dans le cadre de l'Executive Master « Gestion et Politiques de Santé » de Sciences Po, par Stéphanie Chevrel, Promotion 2014 -2015.
Fondateur de l'Observatoire de l'Information Santé, DG de Capital Image,
Vice-présidente de la Fédération Nationale de l'Information Médicale (FNIM).
Tuteur : Henri Bergeron, CNRS, Sciences Po.

Résumé du rapport

La surmédiation et la démultiplication dans les médias et sur Internet d'informations sur les médicaments et les vaccins souvent erronées, non fondées, partisans, contradictoires et spectaculaires inquiètent les professionnels de santé et les pouvoirs publics. Celles-ci peuvent entraîner chez les citoyens des comportements mettant en danger leur qualité de vie, voire leur survie. De plus, ces informations ne sont pas toujours éclaircies et démenties assez rapidement par les autorités de santé entraînant une perte de repères, voire la perte de confiance des citoyens dans les messages officiels pouvant avoir de graves conséquences sur la santé publique, notamment en cas de crise sanitaire. Tel est donc l'état des lieux mis en avant d'une seule voix par l'Académie nationale de médecine et l'Académie nationale de pharmacie.

C'est pourquoi, un groupe de travail bi-académique formé en novembre 2012 sous la présidence de Gilles Bouvenot, membre titulaire de l'Académie nationale de médecine, a décidé de prendre position afin de permettre au citoyen de se faire un point de vue moins impartial, voire mieux fondé, sur les informations touchant au médicament. Une réflexion commune a ainsi été engagée « *sur ce que devrait être à titre de repère indiscuté une information objective, scientifiquement fondée, impartiale, facilement accessible et compréhensible par le public dans le domaine du médicament²* » et plus globalement dans le domaine de la santé. Pour cela, les Académies ont pris le parti, en premier lieu pour les journalistes, de lister les différents acteurs d'information officiels afin qu'ils ne soient pas absents des débats médiatiques et d'établir une série de recommandations précisant pour chacun d'entre eux leur rôle et leurs devoirs en faveur de la santé publique.

Le rapport des Académies nationales de médecine et de pharmacie, présenté le mardi 4 mars 2014 en séance à l'Académie nationale de médecine et voté par les Membres de l'Académie, comporte une présentation générale et trois parties suivies de recommandations. Le groupe de travail s'est réuni treize fois et a auditionné des personnalités³ reconnues pour leur rôle dans l'information du médicament auprès du public.

Faire entendre la voix de la science et de la raison

Les Académies rappellent en préambule que l'une des missions des pouvoirs publics est de donner aux citoyens et en toute indépendance des informations fiables sur les médicaments, de souligner les progrès thérapeutiques des nouveaux médicaments, mais aussi de réagir de façon immédiate à toute diffusion d'information erronée. Tout l'enjeu est de favoriser le bon usage individuel et collectif et d'établir un lien de confiance entre usagers du système de soins et autorités de santé.

I - Le contexte : un rapport société – médicament très ambigu

Les académiciens soulignent l'appétence des Français en matière de consommation de médicaments et leur engouement pour les médicaments innovants, « *les plus récents, généralement les plus onéreux, préférés aux médicaments plus anciens, même lorsqu'ils ne sont pas meilleurs⁴* ». Ils analysent ce phénomène comme dû à la volonté des praticiens de faire profiter leurs malades le plus rapidement possible de l'innovation, à la promotion effectuée auprès d'eux par les délégués pharmaceutiques et aussi au manque d'information des assurés sociaux sur le prix de leurs médicaments. Ils rappellent, par ailleurs, que si le public a bien connaissance des bénéfices et des risques des médicaments à travers leurs effets secondaires possibles ou inattendus « *en particulier ceux qu'il suspecte qu'on lui cache⁵* », il est extrêmement versatile ; un nouveau médicament porté aux nues par le public, pourra à la survenue du premier effet indésirable faire l'objet d'accusations de la part des citoyens et associations de consommateurs prompts à accuser les industriels de fraude et les autorités de laxisme, voire de corruption. Les académiciens citent le cas des polémiques à répétition sur la politique vaccinale, priorité de santé publique dont l'efficacité en matière de prévention n'est plus à démontrer et appellent, notamment lors de polémiques, à

« une profonde transformation » dans « l'information et la cohésion des acteurs⁶ » pour s'opposer aux détracteurs dans les débats et prises de parole.

II – Les moyens de se faire entendre

Les Académies ont plus particulièrement analysé les positions des différents acteurs en cas de crise sanitaire médiatisée. Elles indiquent que réagir à chaud sur des questions scientifiques graves - qui touchent également les domaines de la société, l'éthique, l'économie ou la politique - est nécessaire, même si « *le temps des médias n'est pas celui de la science* ». Ne pas réagir avec autorité dans la journée à des informations nuisibles à la santé publique, en se tenant à la notion scientifique établie, c'est donner du crédit à l'information erronée. Les Académies préconisent de bien discerner les situations justifiant une réaction officielle et incitent à anticiper les thèmes pouvant déclencher la polémique et être abordés dans les débats. Elles insistent sur la nécessité, préalablement aux prises de position des instances officielles, de la mise en perspective des différents points de vue des experts, gage d'indépendance et de fiabilité. Les Académies rappellent les principes fondamentaux de la gestion de crise : réactivité, empathie, messages compréhensibles par le plus grand nombre sans simplification abusive avec différents niveaux de lecture, indépendance des experts. Elles recommandent plus de cohérence dans les messages et prises de position des autorités pour éviter à tous prix « *la discordance de certains messages officiels délivrés sans coordination* »⁷ qui créent la confusion auprès des journalistes et du public.

III – Les acteurs impliqués

Devant la nécessité de messages officiels cohérents - mais ne pouvant toutefois émaner d'« *un seul émetteur en situation de monopole* » - les sages, plutôt que d'opter pour la création d'une nouvelle instance indépendante « *dédiée à rectifier dans l'esprit du public les messages erronés fleurissant sur Internet et dans les médias* »⁸, ont préféré rappeler à chaque acteur sa mission et ses devoirs en faveur de la santé publique, notamment la position à adopter en cas de crise sanitaire. Ils ont pour cela listé les acteurs de l'information sur le médicament : pouvoirs publics, Autorités et Agences de santé, Assurance maladie ; Sociétés savantes, Ordres professionnels, professionnels de santé ; Associations de patients.

Les sages ont choisi de ne pas aborder dans ce chapitre « *le rôle de l'industrie pharmaceutique, pourtant légitime lorsqu'il s'agit de s'exprimer sur les médicaments qu'elle a mis au point et dont elle surveille en permanence les effets bénéfiques comme les effets indésirables en vie réelle* »⁴¹, tout comme celui « *pourtant majeur* » des Académies qui fera l'objet de documents séparés aux deux instances.

Recommandations

Les Académies de médecine et de pharmacie proposent ainsi, dans ce rapport commun, des recommandations aux acteurs de l'information sur les médicaments.

Prioritairement, les pouvoirs publics, autorités et agences de santé sont appelés à veiller à l'indépendance de la formation initiale et continue des professionnels de santé, y compris pour leur financement ; à développer des campagnes médiatiques et des actions d'éducation dans les écoles sur la vaccination et le bon usage des médicaments, notamment d'automédication ; à améliorer la lisibilité des notices des médicaments ; et à être plus présents dans les débats et polémiques avec une meilleure cohérence des messages entre les différentes instances. Les académiciens saluent la création de la banque publique sur le médicament, première étape de la mise en place d'un service public d'information pour la santé (SPIS), en soulignant toutefois la nécessité d'une rédaction dans un langage plus grand public et d'une actualisation périodique.

Le rapport recommande par ailleurs à l'Assurance Maladie, un meilleur accès et une meilleure exploitation de ses données ; aux sociétés savantes, plus de prudence dans la diffusion d'informations prometteuses non confirmées ; aux Ordres et aux professionnels de santé, principales sources d'information du public, un meilleur relai auprès des malades - en toute connaissance, indépendance et transparence - des informations sur les médicaments et des messages de prévention provenant des autorités ; aux associations de patients et aux patients, de s'assurer de la fiabilité de leurs sources dans leur quête d'information et de privilégier l'avis de leur médecin et de leur pharmacien avant toute interruption ou modification brutale de traitement.

Auteur : Président du groupe de travail : Gilles Bouvenot⁹ est Professeur émérite de Thérapeutique à la Faculté de médecine de Marseille (Aix-Marseille Université) et Membre titulaire de l'Académie nationale de médecine. Ancien Président de la 48^{ème} section du Conseil National des Universités (anesthésie-réanimation chirurgicale, réanimation médicale, pharmacologie, thérapeutique, médecine d'urgence) et de la sous-section 48-04 (thérapeutique), il a été Membre du Collège de la Haute Autorité de santé (2004-2014), Président de la Commission de la Transparence de la Haute Autorité de santé (2003-2014), Président de l'Observatoire national des prescriptions et consommations des médicaments dans les secteurs ambulatoire et hospitalier (1997-2000) et Conseiller scientifique « Médicament » du Directeur Général de la Santé (2002-2003).

Publications : Gilles Bouvenot est signataire de 168 publications scientifiques indexées ; il a dirigé ou rédigé une dizaine d'ouvrages dans le domaine du médicament et de l'évaluation.

Groupe de travail :

Académie nationale de médecine : Monique Adolphe, Gilles Bouvenot, Yves Chapuis, Jean-Paul Giroud, Patrice Queneau, Jean Sassard, Jean-Paul Tillement, avec la participation de Pierre Bégué et Michel Lhermitte.

Académie nationale de pharmacie : Alain Astier, François Chast, Jean-Pierre Foucher, Jean-Loup Parier.

REFERENCES

- ¹ Rapport commun de l'Académie nationale de médecine et de l'Académie nationale de pharmacie *Pour une information du public scientifiquement fondée, impartiale, facilement accessible et compréhensible dans le domaine du médicament*, Gilles Bouvenot, mars 2014
- ² Rapport commun de l'Académie nationale de médecine et de l'Académie nationale de pharmacie *Pour une information du public scientifiquement fondée, impartiale, facilement accessible et compréhensible dans le domaine du médicament*, Gilles Bouvenot, mars 2014, page 4
- ³ Personnalités auditionnées : dr Michel Cymes, France télévision ; Sophie des Déserts, Le Nouvel Observateur ; Dr Sandrine Cabut, le Monde ; Dr Damien Mascret, le Figaro ; Dr Bruno Toussaint, La Revue Prescrire ; Catherine Sokolski, magazine Que Choisir Santé ; Victoire N'Sonde, magazine 60 millions de consommateurs ; Valérie Brousseau, présidente et le docteur Jésus Cardenas Tovar, directeur médical de Doctissimo.
- ⁴ Rapport commun de l'Académie nationale de médecine et de l'Académie nationale de pharmacie *Pour une information du public scientifiquement fondée, impartiale, facilement accessible et compréhensible dans le domaine du médicament*, Gilles Bouvenot, mars 2014, page 7
- ⁵ Rapport commun de l'Académie nationale de médecine et de l'Académie nationale de pharmacie *Pour une information du public scientifiquement fondée, impartiale, facilement accessible et compréhensible dans le domaine du médicament*, Gilles Bouvenot, mars 2014, page 8
- ⁶ Rapport commun de l'Académie nationale de médecine et de l'Académie nationale de pharmacie *Pour une information du public scientifiquement fondée, impartiale, facilement accessible et compréhensible dans le domaine du médicament*, Gilles Bouvenot, mars 2014, page 9
- ⁷ Rapport commun de l'Académie nationale de médecine et de l'Académie nationale de pharmacie *Pour une information du public scientifiquement fondée, impartiale, facilement accessible et compréhensible dans le domaine du médicament*, Gilles Bouvenot, mars 2014, page 11
- ⁸ Rapport commun de l'Académie nationale de médecine et de l'Académie nationale de pharmacie *Pour une information du public scientifiquement fondée, impartiale, facilement accessible et compréhensible dans le domaine du médicament*, Gilles Bouvenot, mars 2014, page 12
- ⁹ Lien d'intérêt intellectuel précisé pour Gilles Bouvenot : membre du collège de la Haute autorité de santé (HAS) de 2004 à 2014 ; président de la commission de la transparence de la HAS de 2003 à 2014. Biographie d'après le Who's Who mis à jour le 11/08/2014 ; le site de la HAS, mise en ligne le 27 mars 2008.
